
**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015
À 19 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Rémi Racine, directeur du Service de la planification et du développement du territoire
Madame Carole Landry, directrice du Service des finances

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-612

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant en devant le point 63 *Présentation du budget 2016* au point 8 :

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt – Extrait du registre public des déclarations des élus
4. Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2015 à 19 h 30
6. Comité consultatif d'urbanisme — Dépôt du procès-verbal du 23 novembre 2015
7. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
 - 7.1 Bruno Roy pour la Fromagerie Roy – 3585, rue Queen – Lot 4 994 263 – Zone 4 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Bâtiment principal.
 - 7.2 Michel Couture – 3659, rue Queen – Lot 4 994 146 – Zone 4 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Bâtiment principal.
 - 7.3 Jonathan Bastien – 3817, rue Chantal – Lot 33 du rang 9 – Zone 1 au PIIA (Secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Bâtiment principal et accessoire.
8. Présentation du budget 2016 (devancé – anciennement point 63)
9. Première période de questions

AVIS DE MOTION

10. Avis de motion – Règlement numéro 86-2016 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire
11. Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 141 décrétant la mise à jour du plan d'intervention, la réhabilitation de conduites ainsi que la réalisation d'études préliminaires pour la mise à jour de l'usine d'épuration, des postes de pompage et des surverses et autorisant une dépense et un emprunt de 5 013 525 \$ (TECQ 2014-2018)
12. Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 142 décrétant des dépenses relatives à la voirie municipale et l'entretien des bâtiments municipaux et un emprunt de 1 500 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie)
13. Avis de motion – Règlement numéro 1014 abrogeant et remplaçant les règlements de construction numéro 403 et 373-89 et leurs amendements afin d'harmoniser et de modifier les normes de construction applicables à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon.
14. Avis de motion – Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels

RÈGLEMENTS

15. Adoption du Règlement numéro 43-2008-1 abrogeant le Règlement numéro 43-2008 établissant une réserve à des fins de voirie municipale
16. Adoption du Règlement numéro 85-2015 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la tenue des élections municipales 2017

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

17. Renouvellement de l'entente avec la Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie (RITDM)
18. Octroi de contrat — Mandat services professionnels design – Enseignes
19. Octroi de contrat – Travaux d'enlèvement, de décontamination et de disposition de l'amiante — 3644 et 3646 rue Albert
20. Octroi de contrat – Accueil, surveillance et entretien du site de la plage municipale et du parc Nichol — Saison hivernale 2015-2016
21. Octroi de contrat – Analyses de laboratoire 2016 — Eau potable – Eaux usées – Neiges usées
22. Octroi de contrat – Logiciel de système d'information géographique

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23. Approbation du plan image révisé phase I et phase II – Aménagement Lac aux Sources inc - Parties des lots 25B, 26A, 26B et 27A du Rang 6, canton de Rawdon – Matricules n° 9104-29-1085 et 9004-95-8535
24. Offre d'achat — Acquisition d'un immeuble – Lot rénové 4 994 165 – Matricule 8800-83-0244
25. Lotissement et vente d'une propriété municipale – Lot rénové 5 353 283
26. Demande de prolongation du délai de construction – Rue Mountain – Lot 5A-55, Rang 7
27. Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec – M. Gilles Beauséjour et Mme Lise Chalin Beauséjour – Matricule 9299-84-3856 – Lot 4 995 798
28. Principes directeurs – Gestion contractuelle, adoption de résolutions et directives de changement
29. Principes directeurs – Frais de déplacement et remboursement des dépenses – Élus et employés municipaux
30. Principes directeurs – Panneaux d'affichage numérique
31. Politique d'utilisation de la page Facebook (médias sociaux) de la Municipalité
32. Acceptation par le conseil municipal – Modification à la programmation partielle de travaux – TECQ 2014-2018
33. Adoption du plan d'intervention et dépôt au MAMOT
34. Adoption de la programmation définitive – TECQ 2014-2018
35. Entente — Création d'un comité technique — Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie
36. Délégation de compétence en matière de réglementation sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie
37. Adhésion 2016 – Union des municipalités du Québec — UMQ
38. Appréciation des contributions des cadres et des cadres intermédiaires
39. Embauche — Pompier administratif – Service de la sécurité incendie
40. Nomination de lieutenants – Service de la sécurité incendie
41. Réinscription annuelle des membres - Réseau biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie
42. Signature convention – Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Ministère de la Culture et des Communications
43. Fermeture de rue – Carnaval d'hiver 2016
44. Demande de couverture d'assurance – La tournée des Cantons de Rawdon
45. Chevaliers de Colomb – Participation à la soirée Spaghetti
46. Révision budgétaire 2015 — Office municipal d'habitation (OMH)
47. Sommes versées en trop – Rémunération des élus 2013
48. Libération d'engagement du fonds de roulement – Numérisation des dossiers municipaux
49. Modification à la résolution numéro 15-598 — Certificat de paiement numéro 3 – Aires d'accueil de l'hôtel de ville – 9262-0400 Québec inc. — Les Entreprises Constructo
50. Directive de changement – Services professionnels - Rénovation des aires d'accueil de l'hôtel de ville – Massicotte Maloney Architectes

51. Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire - Pavage de différentes rues 2015 – Promenade-du-lac - 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy)
52. Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire - Travaux de pavage sur différents rues et chemins divers 2015 - 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy)
53. Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire - Pavage de différentes rues 2015 - Travaux de pavage Croissant-du-Lac - 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy)
54. Certificat de paiement numéro 3 – Augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick - Bernard Malo inc.
55. Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation définitive – Projet de pavage 2014 – Différentes rues - Pavage de la 18^e Avenue – Excavation Normand Majeau inc.
56. Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation définitive – Projet de pavage 2014 – Différentes rues - Pavage de la 19^e Avenue – Excavation Normand Majeau inc.
57. Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation définitive – Projet de pavage 2014 – Différentes rues - Pavage de la 20^e Avenue – Excavation Normand Majeau inc.
58. Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation définitive – Projet de pavage 2014 – Différentes rues - Pavage de la rue St-Georges – Excavation Normand Majeau inc.
59. Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation définitive – Projet de pavage 2014 – Différentes rues - Pavage des rues du domaine Boisé des Cerfs – Excavation Normand Majeau inc.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

60. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - 60.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
 - 60.2 Liste des chèques émis
 - 60.3 Liste des chèques annulés
 - 60.4 Liste des prélèvements
 - 60.5 Liste des engagements
 - 60.6 Liste des virements budgétaires
 - 60.7 Journal des salaires nets
61. Correspondance
62. Affaires nouvelles
63. Deuxième période de questions
64. Levée de la séance

3. DÉPÔT – EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

15-613 Le secrétaire-trésorier dépose séance tenante l'extrait du registre public des déclarations des élus, soient celles de :

- Monsieur le maire Bruno Guilbault;

Et des conseillères et conseillers :

- Madame Louise Poirier;
- Madame Katy Dupuis;
- Monsieur Raymond Rougeau;
- Monsieur Renald Breault;
- Madame Kimberly St Denis;
- Madame Stéphanie Labelle;

le tout conformément aux articles 6 et 46 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

4. DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

15-614 Le secrétaire-trésorier dépose séance tenante les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil, soient celles de :

- Monsieur le maire Bruno Guilbault;

Et des conseillères et conseillers :

- Madame Louise Poirier;
- Madame Katy Dupuis;
- Monsieur Raymond Rougeau;

- Monsieur Renald Breault;
- Madame Kimberly St Denis;
- Madame Stéphanie Labelle;

le tout conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 10 NOVEMBRE 2015 À 19 H 30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2015 à 19 h 30 a été remise aux membres du conseil.

15-615 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2015 à 19 h 30, tel que remis aux membres du conseil.

6. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2015

15-616 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 23 novembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

7. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 novembre 2015.

15-617 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter les demandes de permis ci-après mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente :

7.1 BRUNO ROY POUR LA FROMAGERIE ROY – 3585, RUE QUEEN – LOT 4 994 263 – ZONE 4 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – BÂTIMENT PRINCIPAL.

7.2 MICHEL COUTURE – 3659, RUE QUEEN – LOT 4 994 146 – ZONE 4 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – BÂTIMENT PRINCIPAL.

7.3 JONATHAN BASTIEN – 3817, RUE CHANTAL – LOT 33 DU RANG 9 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – BÂTIMENT PRINCIPAL ET ACCESSOIRE.

8. PRÉSENTATION DU BUDGET 2016 (DEVANCÉ – ANCIENNEMENT POINT 63)

15-618 Monsieur le maire, Bruno Guilbault, fait la présentation du budget 2016.

9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2016 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

15-619 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que, lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 86-2016 en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire.

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 141 DÉCRÉTANT LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION, LA RÉHABILITATION DE CONDUITES AINSI QUE LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA MISE À JOUR DE L'USINE

D'ÉPURATION, DES POSTES DE POMPAGE ET DES SURVERSES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 013 525 \$ (TECQ 2014-2018)

15-620 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que, lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 141 décrétant la mise à jour du plan d'intervention, la réhabilitation de conduites ainsi que la réalisation d'études préliminaires pour la mise à jour de l'usine d'épuration, des postes de pompage et des surverses et autorisant une dépense et un emprunt de 5 013 525 \$ (TECQ 2014-2018).

12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 142 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À LA VOIRIE MUNICIPALE ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ AFIN D'EN PAYER LES COÛTS (PARAPLUIE)

15-621 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que, lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 142 décrétant des dépenses relatives à la voirie municipale et l'entretien des bâtiments municipaux et un emprunt de 1 500 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie).

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1014 ABROGEANT ET REMPLACANT LES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 403 ET 373-89 ET LEURS AMENDEMENTS AFIN D'HARMONISER ET DE MODIFIER LES NORMES DE CONSTRUCTION APPLICABLES À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON.

15-622 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que, lors d'une séance du conseil, sera adopté le règlement numéro 1014 abrogeant et remplaçant les règlements de construction numéro 403 et 373-89 et leurs amendements afin d'harmoniser et de modifier les normes de construction applicables à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon.

14. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

15-623 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Poirier que, lors d'une séance du conseil, sera adopté le règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels.

RÈGLEMENTS

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 43-2008-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 43-2008 ÉTABLISSANT UNE RÉSERVE À DES FINS DE VOIRIE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'un règlement établissant une réserve à des fins de voirie municipale est en vigueur dans la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ce règlement, le solde de cette réserve financière étant nul;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été adopté le 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'état des revenus et dépenses a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

15-624 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 43-2008-1 abrogeant le Règlement numéro 43-2008 établissant une réserve à des fins de voirie municipale, tel que remis aux membres du conseil.

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 85-2015 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES RELATIVES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1094.1 du Code municipal, toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire ou d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont lieu aux quatre (4) ans et représentent des déboursés importants pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces dépenses sur une période beaucoup plus longue et ainsi d'éviter une augmentation importante des dépenses l'année où l'élection a lieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de créer une réserve financière pour les dépenses relatives à la tenue des élections municipales de 2017, soit un montant de 30 000 \$ affecté à cette fin par le conseil municipal au budget 2016 et au budget 2017.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

15-625 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 85-2015, concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la tenue des élections municipales 2017, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

17. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA MATAWINIE (RITDM)

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie par décret du 7 juillet 1988, dont l'avis du ministre des Affaires municipales a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 30 juillet 1988;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi, ladite entente intermunicipale a été renouvelée pour une période d'une année, soit jusqu'en décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour les municipalités participantes, soient les municipalités de Rawdon, Chertsey et Saint-Donat, de réévaluer pendant l'année 2016 l'ensemble des services offerts par la Régie;

CONSIDÉRANT l'article 618 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

15-626 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

De renouveler l'entente initiale permettant la constitution de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie pour une période se terminant le 31 décembre 2016 et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution aux deux autres municipalités membres de la Régie. La présente résolution est sous réserve de l'adoption d'une résolution au même effet par les deux autres municipalités membres de la Régie.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

18. OCTROI DE CONTRAT — MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS DESIGN — ENSEIGNES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-584 autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat de services professionnels en design pour le projet d'enseigne;

CONSIDÉRANT les négociations et la conclusion d'un contrat avec l'entreprise Enseignes aux Quatre Vents pour un montant de 7 127,50 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier la signature de ce contrat;

15-627 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier la signature du contrat octroyant à madame Suzanne Gagnon – Enseignes aux Quatre Vents, le mandat de réaliser le design et les plans et devis techniques pour le projet des enseignes

pour un montant de 7 127,50 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au budget 2016 dans le poste budgétaire numéro 02 355 00 641.

19. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENLÈVEMENT, DE DÉCONTAMINATION ET DE DISPOSITION DE L'AMIANTE — 3644 ET 3646 RUE ALBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 18 novembre 2015 auprès de trois (3) soumissionnaires potentiels pour des travaux d'enlèvement, de décontamination et de disposition de l'amiante de la résidence située au 3644 et 3646 de la rue Albert;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise 9155-8973 Québec Inc. (RM Solutions) au montant de 50 376,30 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

ENTREPRISE	PRIX	CONFORMITÉ
9155-8973 QUÉBEC INC. (RM SOLUTIONS)	50 376,30 \$	CONFORME
9311 4759 QUÉBEC INC (FONGIX DÉCONTAMINATION)	64 788,41 \$	NON-CONFORMITÉ MAJEURE

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de monsieur François Rochette, gestionnaire de projet à la Municipalité de Rawdon en date du 1^{er} décembre 2015 et l'analyse de conformité du Service du greffe.

15-628 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les travaux d'enlèvement, de décontamination et de disposition de l'amiante de la résidence située aux 3644 et 3646 de la rue Albert au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9155-8973 Québec Inc. (RM Solutions) au montant de 50 376,30 \$, taxes incluses et que cette dépense soit imputée poste budgétaire numéro 03 330 10 001.

D'autoriser monsieur François Rochette, gestionnaire de projet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

D'autoriser le Service du greffe à entreprendre les démarches afin d'octroyer au plus offrant, le contrat pour la démolition du bâtiment.

20. OCTROI DE CONTRAT – ACCUEIL, SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU SITE DE LA PLAGE MUNICIPALE ET DU PARC NICHOL — SAISON HIVERNALE 2015-2016

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de monsieur Francis Charron pour effectuer l'accueil, la surveillance et l'entretien du site de la plage municipale et du parc Nichol pour la saison hivernale 2015-2016 pour un montant de 18 827,16 \$, taxes incluses.

15-629 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'offre de service de monsieur Francis Charron pour l'accueil, la surveillance et l'entretien du site de la plage municipale et du parc Nichol pour la saison hivernale 2015-2016 pour un montant de 18 827,16 \$, taxes incluses et que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires numéro 02-701-30-452 (plage municipale) et 02-701-35-452 (parc Nichol).

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir entre les parties.

La présente résolution abroge la résolution numéro 15-571, adoptée à la séance du conseil municipal du 10 novembre 2015.

21. OCTROI DE CONTRAT – ANALYSES DE LABORATOIRE 2016 — EAU POTABLE – EAUX USÉES – NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation expédiée à trois (3) soumissionnaires potentiels afin d'obtenir des soumissions pour les analyses de laboratoire 2016 pour l'eau potable, les eaux usées et les neiges usées;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission en date du 1^{er} décembre 2015, déposée par l'entreprise 9153-6946 Québec inc. (Groupe Environex) au montant de 13 416,44 \$, taxes incluses, laquelle est jugée conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

15-630 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les analyses de laboratoire 2016 pour l'eau potable, les eaux usées et les neiges usées à l'entreprise 9153-6946 Québec inc. (Groupe Environex) pour un montant de 13 416,44 \$, taxes incluses, cette dépense étant prévue au budget 2016.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

22. OCTROI DE CONTRAT – LOGICIEL DE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale rendra disponible au début de l'année 2016 les informations géographiques cadastrales en format géomatique sur plus de 80 % du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur le rôle d'évaluation foncière* (chapitre F-2.1, r. 13) impose à la municipalité de rendre accessible au public le système d'information géographique ainsi que le nouveau rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise PG solutions pour le logiciel de système d'information géographique en lien avec la base de données actuelle de la municipalité, incluant le rôle d'évaluation et la publication sur le web de ces informations au coût de 36 345 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'utilisation par la Municipalité de la suite de logiciels offerts par PG Solutions;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 938 du Code municipal concernant l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

15-631 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour la fourniture du logiciel de système d'information géographique et la publication sur le web de ces informations à l'entreprise PG Solutions au coût de 36 345 \$, plus les taxes applicables, ladite dépense fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans au moment de la réception de la facture en 2016.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23. APPROBATION DU PLAN IMAGE RÉVISÉ PHASE I ET PHASE II – AMÉNAGEMENT LAC AUX SOURCES INC - PARTIES DES LOTS 25B, 26A, 26B ET 27A DU RANG 6, CANTON DE RAWDON – MATRICULES N° 9104-29-1085 ET 9004-95-8535

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement (plan image) de la Phase I et de la Phase II déposé concernant les parties des lots 25B, 26A, 26B et 27A du Rang 6, préparé par monsieur Richard Breault, arpenteur-géomètre, signé le 20 novembre 2015, portant le numéro de dossier 1292 – minute : 3 498 pour et au nom de : « Aménagement Lac aux Sources inc. », propriétaire du lot;

CONSIDÉRANT QUE toutes opérations cadastrales portant sur 3 lots et plus requièrent l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des trente-cinq (35) lots projetés à l'extérieur du périmètre urbain de la Municipalité, qui sont considérés sans service d'aqueduc et d'égout, étant situés dans les zones V2-27, V2-28, V2-29 et A1-5 du secteur Canton, sont conformes aux exigences du Règlement de lotissement numéro 404 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement résidentiel « Aménagement Lac aux Sources inc. » sera assujéti au Règlement numéro 62-2010 et ses amendements établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures et des ententes relatives à ces travaux;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 23 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Service de la planification et du développement du territoire.

15-632 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le plan image s'intitulant plan projet de lotissement portant le numéro de dossier 1292, préparé et signé par monsieur Richard Breault, arpenteur-géomètre le 20 novembre 2015 et enregistré sous le numéro 3 498 de ses minutes, lequel a été préparé pour et au nom de « Aménagement Lac aux Sources inc. », propriétaire de l'immeuble, constitué des parties des lots 25B, 26A, 26B et 27A du Rang 6 du Canton de Rawdon.

24. OFFRE D'ACHAT — ACQUISITION D'UN IMMEUBLE — LOT RÉNOVÉ 4 994 165 — MATRICULE 8800-83-0244

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa planification stratégique selon des principes de développement durable entrepris au cours de l'année 2015, la Municipalité souhaite acquérir un immeuble pour l'implantation éventuelle d'un bâtiment à vocation culturelle/communautaire/loisirs, lequel profitera à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 août 2015, l'immeuble identifié par le lot rénové numéro 4 994 165 (Matricule 8800-83-0244) a fait l'objet d'un jugement rendu par la Cour supérieure suivant une requête en délaissement forcé et vente sous contrôle de justice de gré à gré, la mise à prix de l'immeuble ayant été fixée à un montant égal ou supérieur à deux cent trente mille dollars (230 000,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend déposer une offre d'achat sur ledit immeuble, conformément aux termes et aux conditions contenus dans le jugement rendu le 28 août 2015.

15-633 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à déposer, le cas échéant, pour et au nom de la Municipalité, une offre d'achat sur l'immeuble identifié par le lot rénové numéro 4 994 165 (Matricule 8800-83-0244), le tout selon les termes et les conditions contenus au jugement rendu par la Cour supérieure le 28 août 2015.

Les honoraires et les frais relatifs à la préparation de l'acte de vente ainsi que les frais d'inscription sont à la charge de la Municipalité.

25. LOTISSEMENT ET VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE — LOT RÉNOVÉ 5 353 283

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot rénové numéro 5 353 283 et qu'elle entend procéder au lotissement, à l'évaluation et à la vente des terrains qui seront nouvellement créés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater les professionnels, (évaluateur, arpenteur, notaire) à cet effet.

15-634 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier afin d'engager les professionnels nécessaires afin de procéder au lotissement, à l'évaluation et à la vente des terrains qui seront nouvellement créés.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

26. DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION — RUE MOUNTAIN — LOT 5A-55, RANG 7

CONSIDÉRANT qu'un acte de vente est intervenu entre la Municipalité et Monsieur Patrice Ouellet et Madame Cyndie Dumais le 14 décembre 2011, laquelle vente a été acceptée par la résolution numéro 11-300 lors de la séance ordinaire du conseil du 13 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que cet acte est assorti d'une obligation de construire une résidence dans les 36 mois suivant l'acquisition de la propriété, laquelle obligation est garantie par une clause résolutoire;

CONSIDÉRANT une demande formulée le 10 novembre 2015 afin de prolonger le délai de cette obligation afin de procéder à la vente de la propriété et accorder au nouvel acquéreur un délai pour y construire une résidence, soit jusqu'au 14 décembre 2017.

15-635 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder à Mme Cyndie Dumais et M. Patrice Ouellet ou tout propriétaire futur, une prolongation du délai de construction maximale et finale de trois (3) années additionnelles, soit jusqu'au 14 décembre 2017, afin de remplir l'obligation de construction d'une résidence prévue à l'acte de vente du 14 décembre 2011.

Que tous les frais inhérents à cette demande soient à la charge exclusive des propriétaires du lot.

27. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – M. GILLES BEAUSÉJOUR ET MME LISE CHALIN BEAUSÉJOUR – MATRICULE 9299-84-3856 – LOT 4 995 798

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à procéder à un lotissement afin de séparer la résidence de la terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à aliéner le reste de la terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Matawinie en vigueur;

CONSIDÉRANT le rapport produit le 1er décembre 2015 par le Service de la planification et du développement du territoire concernant l'opportunité d'un tel projet en fonction des critères prévus aux articles 58.1 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

15-636 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'émettre une autorisation permettant le lotissement et l'aliénation sur le lot 4 995 798, tel que décrit dans le formulaire déposé pour la présentation d'une demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

28. PRINCIPES DIRECTEURS – GESTION CONTRACTUELLE, ADOPTION DE RÉSOLUTIONS ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter de procédures administratives de gestion internes pour l'octroi des contrats, l'adoption des résolutions et les directives de changement, sous réserve des dispositions législatives applicables en la matière;

CONSIDÉRANT le projet *Principes directeurs — Gestion contractuelle, adoption de résolutions et directives de changement* présenté aux membres du conseil municipal pour approbation et adoption.

15-637 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter les *Principes directeurs — Gestion contractuelle, adoption de résolutions et directives de changement*, tels que présentés aux membres du conseil municipal.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

29. PRINCIPES DIRECTEURS – FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES – ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se donner des principes directeurs en matière de frais de déplacement et remboursement des dépenses pour les élus et les employés municipaux;

CONSIDÉRANT le projet *Principes directeurs – Frais déplacement et remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux* présenté aux membres du conseil municipal pour approbation et adoption.

15-638 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter les *Principes directeurs – Frais de déplacement et remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux*, tels que présentés aux membres du conseil municipal.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

30. PRINCIPES DIRECTEURS – PANNEAUX D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'installation de deux écrans numériques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ces écrans est de promouvoir les activités municipales, mais également de promouvoir les messages d'intérêt public de ses partenaires;

CONSIDÉRANT QU'afin de guider les organismes dans leurs demandes d'affichage, la Municipalité souhaite se doter de principes directeurs pour les écrans numériques.

CONSIDÉRANT le projet *Principes directeurs – Panneaux d'affichage numérique* présenté aux membres du conseil municipal pour approbation et adoption.

15-639 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter les *Principes directeurs – Panneaux d'affichage numérique*, tels que présentés aux membres du conseil municipal, lesquels entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

31. POLITIQUE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK (MÉDIAS SOCIAUX) DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer l'efficacité et l'homogénéité des communications auprès de la population et qu'elle désire encadrer les pratiques d'utilisation de sa page Facebook (médiés sociaux);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la page Facebook de la Municipalité est d'offrir une vitrine sur les nouvelles, les événements, les activités et les renseignements concernant les différents services municipaux ainsi que la diffusion d'informations provenant de nos partenaires associés;

CONSIDÉRANT le projet *Politique d'utilisation de la page Facebook (médiés sociaux)* présenté aux membres du conseil municipal pour approbation et adoption.

15-640 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter la *Politique d'utilisation de la page Facebook (médiés sociaux)*, tel que présentée aux membres du conseil municipal.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

32. ACCEPTATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION À LA PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire améliorer la qualité de ses infrastructures à vocation sportive/loisirs offertes à la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite retenir les projets suivants, à titre de travaux admissibles de son choix, lesquels s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de sa planification stratégique selon des principes de développement durable ainsi que dans le cadre de sa Politique sur les saines habitudes de vie :

- Amélioration de voies cyclables/pistes multifonctionnelles situées sur le réseau routier municipal, incluant la signalisation :

Prolongement du réseau de transport actif de l'accotement 18^e Ave et rue Queen à Forest Hill, de Forest Hill à Mont Pontbriand et de Mont Pontbriand à l'école Marie-Anne et prolongement du réseau de transport actif sur la route 348 entre pont rivière St-Patrick et Vincent Massey, Vincent Massey entre 348 et Henri et sur Henri de Vincent Massey au parc Donald Stewart

Structure de rue, réfection et pavage du chemin Forest (3 km – Entre la route 348 et la rue Wilfrid)

15-641 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

33. ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET DÉPÔT AU MAMOT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire procéder à des travaux pour le renouvellement de ses infrastructures d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie locale;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, elle désire soumettre à l'attention du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire une liste des travaux prioritaires à être réalisés dans le cadre du programme de transfert aux municipalités une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018) et dans tous autres programmes disponibles à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Municipalité doit déposer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie locale.

15-642 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie locale, tel que préparé par la firme d'ingénieurs WSP Canada.

D'autoriser et mandater le directeur du Service des travaux publics afin de transmettre copie dudit plan d'intervention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de soumettre, à l'aide des formulaires appropriés, diverses demandes dans le cadre du programme de subvention de la taxe d'accise sur l'essence se rapportant.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

34. ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DÉFINITIVE – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

15-643 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la programmation définitive de la TECQ 2014-2018 tel que présenté au conseil;

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

35. ENTENTE — CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE MATAWINIE

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q, S-3.4 Art 8), les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté et l'Administration régionale Kativik, doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur du comité technique servant à la mise en place du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie ne répond pas aux besoins et aux exigences des municipalités participantes à cette entente;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des municipalités participantes à cette entente d'établir un comité technique indépendant qui aura comme mission de procéder à l'implantation et la mise en place du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE ce comité indépendant sera constitué des directeurs du Service de la sécurité incendie des municipalités de Rawdon, Chertsey, Saint-Donat et Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* ou des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, selon le cas, pour conclure, entre elles, une entente relative à l'instauration d'un comité technique pour l'application et la mise en place du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie.

15-644 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la signature d'une entente relative à l'instauration d'un comité technique pour l'application et la mise en place du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir.

36. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION SUR LES ALARMES INTRUSION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MATAWINIE

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec offre d'appliquer elle-même le règlement sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie afin de rendre plus efficace la gestion dudit règlement et ainsi tenter de limiter le nombre d'appels et déplacements inutiles des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT QUE cette question a été soumise au Comité de sécurité publique qui s'est positionné de manière favorable à cette initiative de la Sûreté du Québec et recommande au Conseil de la MRC d'adopter une résolution en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, il est nécessaire de modifier le règlement harmonisé actuel et qu'il serait souhaitable qu'un tel règlement soit adopté par la MRC plutôt qu'adopté par chacune des municipalités, et ce, à chaque modification ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution CM-328-2015, le conseil de la MRC demande aux municipalités d'adopter une résolution afin de déléguer à la MRC la compétence en matière de règlement sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie.

15-645 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De déléguer à la MRC de Matawinie la compétence en matière de règlement sur les alarmes intrusion afin qu'un règlement soit adopté par le Conseil de la MRC et sera applicable par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC de Matawinie.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

37. ADHÉSION 2016 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC — UMQ

CONSIDÉRANT l'invitation à adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2016 afin de bénéficier de la gamme des produits et des services offerts pour un montant de 6 613,64 \$ taxes incluses, soit 0,520 \$ par citoyen, basé sur le décret de population provinciale 2015.

15-646 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et d'autoriser le paiement de la somme de 6 613,64 \$ taxes incluses, représentant la cotisation pour l'année 2016 et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 110 00 494;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document aux fins de la présente résolution.

38. APPRÉCIATION DES CONTRIBUTIONS DES CADRES ET DES CADRES INTERMÉDIAIRES

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2015, le conseil municipal a mis en place un programme d'appréciation des contributions des employés cadres de la Municipalité et que le directeur général et secrétaire trésorier a procédé aux évaluations écrites de chacun d'entre eux.

15-647 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux versements relatifs à l'évaluation des contributions de chacun des cadres pour l'année 2015.

39. EMBAUCHE — POMPIER ADMINISTRATIF – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un pompier administratif au sein du Service de la sécurité incendie afin d'optimiser le fonctionnement de ce service;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature, les entrevues, l'analyse et les recommandations du comité de sélection;

15-648 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de Monsieur Christian Fortin au poste de pompier administratif au sein du Service de la sécurité incendie à compter du 30 novembre 2015, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

40. NOMINATION DE LIEUTENANTS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de trois (3) lieutenants au sein du Service de la sécurité incendie étant donné les postes vacants suite à la nomination des cadres chefs aux opérations et pour assurer le fonctionnement du Service ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature, les entrevues, l'analyse et les recommandations du comité de sélection;

15-649 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De nommer messieurs Guillaume Darveau, Jonathan Ménard et Eric Tremblay aux postes de lieutenants au sein du Service de la sécurité incendie, lesquels sont assujettis à une période de probation de douze (12) mois, tel que prévu à la convention collective en vigueur. À cet effet, les employés seront évalués en fonction de l'atteinte des objectifs ou attentes qui leur seront communiqués au début de leur période de probation et de leur niveau de maîtrise des compétences clés attendues dans ce poste.

41. RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES - RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE DU QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT que l'organisme Réseau Biblio procède à la révision annuelle des représentants désignés par la Municipalité, le tout conformément à l'article 12.0 de la convention de services intervenue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer madame Isabelle Ménard, directrice du Service des loisirs et de la culture à titre de représentantes de la Municipalité.

15-650 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De nommer madame Isabelle Ménard, directrice du Service des loisirs et de la culture à titre de représentantes de la Municipalité au sein de l'organisme Réseau Biblio du Centre Régional de service aux bibliothèques publiques du Québec-Lanaudière-Mauricie.

42. SIGNATURE CONVENTION – PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT les subventions disponibles au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme pour les Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

15-651 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention avec le Ministère de la Culture et des Communications.

43. FERMETURE DE RUE – CARNAVAL D'HIVER 2016

CONSIDÉRANT la tenue d'un spectacle extérieur sur la rue Queen lors de l'ouverture du carnaval d'hiver le 29 janvier 2016 et le temps nécessaire pour procéder à la préparation des installations pour ce spectacle, il y a lieu d'interrompre la circulation de midi à minuit.

15-652 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la fermeture de la rue Queen entre la 4^e et la 5^e Avenue, de 12 h à 24 h, vendredi le 29 janvier 2016 pour la préparation et la tenue du spectacle d'ouverture du carnaval.

De mandater la directrice du Service des loisirs et de la culture à effectuer une demande à cet effet, pour et au nom de la Municipalité, auprès du ministère des Transports du Québec et de toutes autres instances concernées.

44. DEMANDE DE COUVERTURE D'ASSURANCE – LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon pour une couverture d'assurance en matière de responsabilité pour la poursuite de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte d'ajouter cet organisme à but non lucratif à titre d'assuré additionnel sur sa propre police d'assurance pour les activités suivantes : piste de ski de fond, piste de vélo de montagne et raquette, incluant une couverture pour erreurs et omissions, représentant une prime annuelle de 1 250 \$ plus les taxes applicables, le tout jusqu'au 31 octobre 2016.

15-653 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'ajout de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon à titre d'assuré additionnel pour la période se terminant le 31 octobre 2016, représentant une prime annuelle de 1 250 \$ plus les taxes applicables, lequel montant sera déduit de l'enveloppe budgétaire accordée à cet organisme en vertu de la résolution numéro 15-597.

45. CHEVALIERS DE COLOMB – PARTICIPATION À LA SOIRÉE SPAGHETTI

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à une soirée spaghetti au profit des œuvres des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QUE le coût des billets est de l'ordre de 20 \$ chacun.

15-654 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de huit (8) billets pour un montant total de 160,00\$, non-taxable et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 110 00 610.

46. RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 — OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire 2015 reçue de l'Office municipal d'habitation en date du 6 novembre 2015, laquelle doit faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 % selon le montant révisé, représentant une somme supplémentaire de 1 000 \$.

15-655 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation (OMH) telle que présentée et de verser la quote-part de 10 % de la Municipalité, soit un montant de 1 000 \$.

47. SOMMES VERSÉES EN TROP – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2013

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs de la municipalité ont fait état d'une erreur dans la rémunération des élus au cours de l'année 2013 en ce que des sommes leurs ont été versées en trop, représentant un montant global de 7 501 \$;

CONSIDÉRANT que par souci de transparence envers la population et afin de faire preuve d'une saine gestion de la comptabilité de la Municipalité, cette dernière se doit de réclamer les sommes versées en trop;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'envoi d'une lettre en date du 16 juin 2015 ainsi qu'un avis final en date du 16 juillet 2015 aux élus siégeant au conseil municipal en 2013, trois (3) d'entre eux ont procédé au remboursement intégral des sommes qui leur avaient été versées en trop;

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour, quatre (4) des personnes concernées refusent et/ou négligent, sans justification, d'effectuer le remboursement des sommes perçues en trop et qu'il y a lieu de mandater les procureurs de la Municipalité afin d'entreprendre les procédures qui s'imposent auprès des personnes concernées afin de percevoir le résiduel des sommes qu'elles ont perçues en trop au cours de l'année 2013;

15-656 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

De mandater les procureurs de la Municipalité afin d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de percevoir le résiduel des sommes perçues en trop par les élus siégeant au conseil municipal au cours de l'année 2013.

48. LIBÉRATION D'ENGAGEMENT DU FONDS DE ROULEMENT – NUMÉRISATION DES DOSSIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14-435 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2014, la Municipalité a engagé la somme de 100 000 \$ du fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans afin de procéder à la numérisation des dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 novembre 2015, les dépenses s'élèvent à 14 894,41 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà effectué un remboursement au fonds de roulement de l'ordre de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu au budget d'exploitation de 2016 afin d'assurer la suite des opérations de numérisation.

15-657 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

De libérer la somme résiduelle de l'engagement, soit 80 000 \$, du fonds de roulement.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

49. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 15-598 — CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – AIRES D'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE – 9262-0400 QUÉBEC INC. — LES ENTREPRISES CONSTRUCTO

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-598 adoptée à la séance du conseil du 10 novembre 2015, autorisant le certificat de paiement numéro 3 au montant de 33 770,23 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des aires d'accueil de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans cette résolution et qu'il s'agit plutôt d'un montant de 33 770,23 \$, plus les taxes applicables.

15-658 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De modifier la résolution numéro 15-598 afin que celle-ci autorise le paiement d'un montant de 33 770,23 \$, plus les taxes applicables.

50. DIRECTIVE DE CHANGEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS - RÉNOVATION DES AIRES D'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE – MASSICOTTE MALONEY ARCHITECTES

CONSIDÉRANT les retards dans les travaux de rénovation des aires d'accueil de l'hôtel de ville ce qui a engendré des coûts supplémentaires de l'ordre de 2 165,44 \$ taxes incluses, représentant 12% du montant du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon* impose des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet de modifier les termes d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général peut autoriser des directives de changements pour un maximum de 10% du coût du contrat et que tout dépassement du 10% doit être autorisé par une résolution du conseil municipal;

15-659 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directive de changement pour un montant de 2 165,44 \$ taxes incluses, et que cette dépense supplémentaire soit imputée au budget d'opération dans le poste budgétaire numéro 22 000 31 790;

D'autoriser la directrice du Service des finances à émettre un certificat de crédit afin d'autoriser les coûts supplémentaires, lesquels seront déduits du certificat de paiement de l'entrepreneur.

51. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE - PAVAGE DE DIFFÉRENTES RUES 2015 – PROMENADE-DU-LAC - 9306-1380 QUÉBEC INC. (PAVAGE ROY)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 10 162,74 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage sur Promenade-du-Lac;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 27 novembre 2015.

15-660 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 10 162,74 \$ taxes incluses, à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy), à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 139, lequel sera libéré sur réception des quittances.

52. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIFFÉRENTS RUES ET CHEMINS DIVERS 2015 - 9306-1380 QUÉBEC INC. (PAVAGE ROY)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 29 324,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage sur différentes rues et chemins divers 2015 (ch. Lac-Morgan, Forest, Bélair, du Lac-Gratten, Lac-Brennan, Parkinson, du Lac-Huard, de la rue Beach et de la 5^e Avenue);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 27 novembre 2015.

15-661 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 29 324,27\$, taxes incluses, à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy), à même les sommes disponibles au budget d'opération, soit le poste budgétaire numéro 02 320 00 520, lequel sera libéré sur réception des quittances.

53. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE - PAVAGE DE DIFFÉRENTES RUES 2015 - TRAVAUX DE PAVAGE CROISSANT-DU-LAC - 9306-1380 QUÉBEC INC. (PAVAGE ROY)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 6 811,58 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage sur la rue Croissant-du-Lac;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 27 novembre 2015.

15-662 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 6 811,58 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy), et que cette dépense soit affectée au Règlement d'emprunt numéro 137 (parapluie) à titre de travaux de voirie, remboursable sur une période de 20 ans, lequel sera libéré sur réception des quittances.

54. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK - BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 168 498,40 \$, taxes incluses, pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick, par l'entreprise Bernard Malo inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Roche Itée, Groupe-conseil, en date du 2 décembre 2015.

15-663 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 168 498,40 \$, taxes incluses, à l'entreprise Bernard Malo inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 090, lequel sera libéré sur réception des quittances.

55. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – PROJET DE PAVAGE 2014 – DIFFÉRENTES RUES - PAVAGE DE LA 18^E AVENUE – EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 2 678,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage sur la 18^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 4 décembre 2015.

15-664 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux de pavage sur la 18^e Avenue exécutés par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.

D'autoriser le paiement d'un montant total de 2 678,54 \$, taxes incluses à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 125, lequel sera libéré sur réception des quittances.

56. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – PROJET DE PAVAGE 2014 – DIFFÉRENTES RUES - PAVAGE DE LA 19^E AVENUE – EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 3 508,42 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage sur la 19^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 4 décembre 2015.

15-665 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux de pavage sur la 19^e Avenue exécutés par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.

D'autoriser le paiement d'un montant total de 3 508,42 \$, taxes incluses à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 126, lequel sera libéré sur réception des quittances.

57. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – PROJET DE PAVAGE 2014 – DIFFÉRENTES RUES - PAVAGE DE LA 20^E AVENUE – EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 5 033,48 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage sur la 20^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 4 décembre 2015.

15-666 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux de pavage sur la 20^e Avenue exécutés par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.

D'autoriser le paiement d'un montant total de 5 033,48 \$, taxes incluses à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 127, lequel sera libéré sur réception des quittances.

58. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – PROJET DE PAVAGE 2014 – DIFFÉRENTES RUES - PAVAGE DE LA RUE ST-GEORGES – EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 10 275,05 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage sur la rue St-Georges;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 4 décembre 2015.

15-667 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux de pavage sur la rue St-Georges exécutés par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.

D'autoriser le paiement d'un montant total de 10 275,05 \$, taxes incluses à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 128, lequel sera libéré sur réception des quittances.

59. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – PROJET DE PAVAGE 2014 – DIFFÉRENTES RUES - PAVAGE DES RUES DU DOMAINE BOISÉ DES CERFS – EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 13 858,74 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage des rues du domaine Boisé des Cerfs;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 4 décembre 2015.

15-668 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux de pavage des rues du domaine Boisé des Cerfs exécutés par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.

D'autoriser le paiement d'un montant total de 13 858,74 \$, taxes incluses à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 129, lequel sera libéré sur réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

60. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement no 1-2003-R incluant ses amendements et la liste des comptes à payer au 3 décembre 2015.

15-669 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

60.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 3 décembre 2015 d'une somme de 483 380,59\$

60.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 27329 à 27571) au 3 décembre 2015, totalisant 1 618 698,90\$.

60.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 3 décembre 2015.

60.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 2564 à 2626) au 3 décembre 2015, totalisant 150 777,16\$.

60.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 3 décembre 2015, totalisant 5 185 144,87\$.

60.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 30 novembre 2015, totalisant 73 837,00\$.

60.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de novembre 2015, totalisant 188 698,10\$.

61. CORRESPONDANCE

62. AFFAIRES NOUVELLES

63. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

64. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

15-670 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 21 h 15.

(Signé)

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé)

Bruno Guilbault
Maire